

DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT



Guyane



Travailleurs, travailleuses et camarades,

Salarié-e d'une très petite entreprise, vous êtes appelé-e à participer aux élections professionnelles pour élire le syndicat qui vous représentera durant les quatre prochaines années.

Du 25 janvier au 7 février 2021, vous allez voter et dire quel est le syndicat qui mérite votre confiance. Votre vote est important car il permettra :

- **d'élire des représentants de salariés dans les commissions paritaires régionales interprofessionnelles** dont le rôle sera de porter la parole des travailleurs afin d'améliorer les conditions de travail ;
- **de désigner des conseillers prud'homaux** dont le rôle est de trancher les conflits entre les travailleurs et les patrons au sein du Conseil des Prud'hommes ;
- **de mesurer l'audience syndicale** afin de savoir quel syndicat sera représentatif en Guyane.

Vous pouvez voter : soit par vote électronique, soit par vote par correspondance.

Vous allez recevoir chez vous une enveloppe contenant le matériel de vote.

Dès réception de ce matériel, vérifiez que les mentions vous concernant sont exactes et surtout contactez l'UTG qui vous expliquera, si besoin les modalités de vote.

Depuis sa création, l'UTG a toujours su mettre en œuvre toutes les actions nécessaires pour garantir les droits des travailleurs et travailleuses en Guyane.

L'UTG s'est mobilisée auprès des travailleurs et de la population pour tous les sujets sociaux et sociétaux, et a su mener ses combats avec succès pour faire avancer le progrès social dans notre territoire.

Chaque année nous défendons des centaines de salariés, la plupart travaillant au sein de très petites entreprises de moins de 11 salariés. Nous savons que ces dernières, le Code du travail est souvent peu respecté, et que de nombreux travailleurs et travailleuses souffrent de conditions de travail dégradées. C'est pour ces raisons qu'il est important de faire le bon choix lors de cette prochaine échéance électorale.

Voter pour l'UTG c'est :

- **se donner la garantie d'élire des représentants qui défendent sans concession les travailleurs et travailleuses face au patronat ;**
- **permettre à l'UTG de nommer un maximum de conseillers prud'homaux afin de défendre au mieux les intérêts des travailleurs et travailleuses devant le Conseil des Prud'hommes ;**
- **donner de la force à l'UTG en garantissant notre représentativité en Guyane afin de nous battre ensemble pour améliorer les conditions de vie et de travail de chacun.**

DU 25 JANVIER AU 7 FÉVRIER 2021, VOTEZ ET FAITES VOTER POUR LA LISTE UTG